

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 1/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02 Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011
	Société :	NOVAJARDIN	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Noms : STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®
BOUTURAGE OSIRYL®
Homologation : Stimulateur de croissance racinaire Osiryl®
AMM N° 1030003

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie : Matière fertilisante, stimulateur racinaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Raison sociale : **NOVAJARDIN S.A.**
Adresse : 160, route de la Valentine – CS 70052 - 13374 Marseille Cedex 11 – France -
Téléphone : + 33 (0)4 91 24 44 40 E-mail : contact@novajardin.com
Fax : + 33 (0)4 91 24 44 39

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme: INRS - <http://www.centres-antipoison.net>)
+33 (0)3 83 32 36 36 (centre anti-poison – www.centres-antipoison.net)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.1.2. Classification conformément aux Directives 67/548/CE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)			Page 2/10
	Nom : SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°:	02	
		Date de la version	06/08/2014	
	Société : NOVAJARDIN		Date de création :	27/04/2011

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme de danger : /

Mentions d'avertissement : /

Mentions de danger : /

Conseils de Prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

P305 + P351 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations disponibles.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non concerné

3.2. Mélanges

Pas de substances apportant un danger au sens du Règlement CLP 1272/2008/CE.

A base de :

Ingrédients	Index	N° CAS	N° CE	REACH / Enregistr.	Directive 67/548/CE	Règlement 1272/2008/CE			%
					Classification	Codes Classes Danger	Fact. M	Code Mentions Danger	
Polymère carboxyl sulfoné cationique	/	/	/	Exempté	/	/	/	/	
OSYR	/	/	/	/	/	/	/	/	40

Pour le texte complet des mentions H et des phrases R indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 3/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02
	Société : NOVAJARDIN		Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011

En cas de projections ou de contacts avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

En cas de projections ou de contacts avec la peau :

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

En cas d'exposition par inhalation :

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Pas de danger important : non comestible.

Boire de grandes quantités d'eau non minéralisée.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Non inflammable.

Moyens d'extinction recommandés:

- Mousse résistant à l'alcool
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

- Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

Autres informations

Rester en amont des flammes.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 4/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02 Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011
	Société :	NOVAJARDIN	

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

- Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Pour les secouristes :

- Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
- Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
- Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement :

- Contenir le déversement.

Méthodes pour le nettoyage :

- Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.
- Nettoyer la zone touchée avec de l'eau contenant un détergent puissant.
- Rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.
- Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, hors de portée des animaux domestiques.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, à l'abri du gel, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Eviter les fortes chaleurs (>50°C).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matière fertilisante, à utiliser diluée. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 5/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02
	Société :	NOVAJARDIN	Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique :

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Mesures de protection individuelle :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection respiratoire :

Pas de protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Protection des mains :

Port de gants appropriés à résistance chimique étanche (PVC, néoprène, caoutchouc).

Se laver soigneusement les zones exposées à l'eau et au savon.

Protection des yeux :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de sécurité avec des protections latérales (EN 166) pendant les opérations présentant un risque probable d'exposition.

Protection de la peau et du corps :

Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau est recommandé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Aspect :	Visqueux
Couleur :	Noir
Odeur :	Légère
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	3,7 +/- 0,7
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	101 à 102 °C
Point éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non concerné
Densité de vapeur :	Non disponible

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 6/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02
	Société :	NOVAJARDIN	Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011

Densité relative :	1,23
Solubilité dans l'eau :	Soluble
Solubilité dans les solvants organiques :	Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés comburantes :	Non disponible

9.2. Autres informations

/

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'échauffement, la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides concentrés, bases fortes, oxydants forts.

Ne pas utiliser en mélange avec une base forte, notamment potasse et chaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de soufre, en milieu basique peut dégager de l'ammoniaque.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Orale / Cutanée / Inhalation : Non toxique

Corrosion cutanée / irritation cutanée :

Irritation de la peau Non irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Irritation des yeux Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 7/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02 Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011
	Société :	NOVAJARDIN	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / fertilité :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour un organe cible :

Exposition unique : Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets chroniques :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Espèces testées	Durée d'exposition	Résultats	Substance / mélange étudié
Poissons	96 heures	CL50 > 100 mg/l	Mélange
Bactéries	/	Test TTC > 5 ml/l	Mélange
		DBO = 140 Kg/T	Mélange
		DCO = 710 Kg/T	Mélange

Données issues de documents fournisseur.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation des matières organiques, réaction lente en milieu aérobie; méthanisation en milieu anaérobie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble et mobile.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 8/10
	Nom : SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02	Date de la version : 06/08/2014
	Société : NOVAJARDIN	Date de création : 27/04/2011	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

En cas de déversement à forte concentration dans le milieu naturel, provoque une augmentation de la DBO et DCO.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités :

Eviter les écoulements dans l'environnement.

Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage :

Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé pour le transport.

14.1. Numéro ONU

Transport par route (ADR/RID) : /

Transport maritime (IMDG) : /

Transport aérien (IATA/DGR) : /

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Transport par route (ADR/RID) : /

Transport maritime (IMDG) : /

Transport aérien (IATA/DGR) : /

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route (ADR/RID) : /

Transport maritime (IMDG) : /

Transport aérien (IATA/DGR) : /

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route (ADR/RID) : /

Transport maritime (IMDG) : /

Transport aérien (IATA/DGR) : /

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 9/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02
	Société :	NOVAJARDIN	Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route (ADR/RID) : /
 Transport maritime (IMDG) : /
 Transport aérien (IATA/DGR) : /

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

/

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 2009) : non concerné

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Etiquetage selon la Directive 1999/45/CE (DPD)

Pictogramme de danger : /

Phrase(s) R /

Phrase(s) S

S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S37 : Porter des gants appropriés.

Signification des abréviations et acronymes :

AMM Autorisation de Mise sur le Marché
 ATE Estimation de Toxicité aiguë
 CLP Classification, Labelling, Packaging regulation
 CAS Chemical Abstracts Service number
 CEb50 : Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la biomasse algale
 DBO Demande Biochimique en Oxygène
 DCO Demande Chimique en Oxygène

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 10/10
	Nom :	SOLABIOL STIMULATEUR RACINAIRE OSIRYL®	Version N°: 02
	Société : NOVAJARDIN		Date de la version 06/08/2014 Date de création : 27/04/2011

DMEL	Dose dérivée d'exposition minimale
DNEL	Dose dérivée sans effets
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
EN	European standard
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LC50	Concentration Létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose Létale pour 50% de la population testée (dose létale médiane)
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PNEC	Concentration prédite sans effets sur l'environnement
PBT	Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

Modifications par rapport à la précédente version :

L'ensemble des sections a été modifié pour répondre aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Informations supplémentaires

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués, à la date indiquée.

Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés.